

VAUDEVANT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 19 septembre 2022.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents excusés : Mathilde Bourret (pouvoir à Romain Serpenet) - Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 21H30, sous la présidence de Laëtitia Bourjat, Maire.

Monsieur Romain Serpenet est désigné secrétaire de séance.



Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 septembre 2022

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 7 septembre 2022 est adopté.

1. Coordination générale

Prêt-Relais

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.

En effet, les propositions de diverses banques ont été reçues pour le financement du projet de construction d'une maison d'habitation à Pervençères dans l'attente de percevoir les subventions concernant ce projet.

Madame le Maire informe le conseil municipal des différentes offres.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE.

L'emprunt à court terme est d'un montant de 150 000 euros sur 24 mois à compter de la signature du contrat de prêt (18 mois à compter de la date de point de départ en amortissement fixé 6 mois après la date de signature du contrat).

Ce prêt portera intérêt au taux de 1.59%.

La base de calcul est exact/360.

Le remboursement du capital in fine et les échéances d'intérêts trimestriels.

Les frais de dossiers sont de 0.10% du montant du financement.

L'emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de **réaliser cet emprunt et autorise Madame le maire à signer ledit contrat et tout document afférent à la présente délibération. (Délibération 2022/0043)**

Annulation délibération 2022/0016

Madame le Maire indique qu'une erreur de plume a été faite sur la délibération 2022/0016 du 5 avril 2022 concernant la somme à verser pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Saint-Félicien pour l'année 2021/2022.

Il convient donc d'annuler la délibération 2022/0016 et de la remplacer par la délibération 2022/0046 après correction de l'erreur de plume.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de **verser la somme de 2124€ à l'OGEC de Saint Félicien correspondant aux frais de fonctionnement de l'école privée de Saint Félicien pour les quatre élèves de la commune qui y sont scolarisés pour l'année scolaire 202/2022 (Délibération 2022/0046)**

2. Bâtiments

Choix des entreprises pour le projet de construction d'une maison d'habitation à Pervençères

Madame le Maire indique que le cabinet ArchiConsult a terminé l'analyse des offres suite à la publication de marché de construction d'une maison d'habitation à Pervençères. Celle-ci est présentée aux membres du conseil municipal afin de valider le choix définitif des entreprises.

Pour le lot 1 : VRD AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, l'entreprise SAVEL BERNARD et FILS est retenue. Montant HT hors option de 19 455.00€

Pour le lot 2 : GROS ŒUVRE, l'entreprise VERT ERIC et FILS MACONNERIE est retenue. Montant HT hors option de 61 883.25€

Pour le lot 3 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE, la SARL BOURRET RENE et FILS est retenue. Montant HT hors option de 17 000.00€

Pour le lot 4 : RAVALEMENT DE FACADE, la SARL FACADES ARDECHOISE est retenue. Montant HT hors option de 4 570.00€

Pour le lot 5 : MENUISERIE EXTERIEURES PVC - VITRERIE - OCCULTATIONS, la SARL BOURRET RENE et FILS est retenue. Montant HT hors option de 11 578.00€

Pour le lot 6 : FAUX PLAFONDS - DOUBLAGES - CLOISONS - PEINTURES, la SARL FOMBONNE est retenue. Montant HT hors option de 23 415.22€

Pour le lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS, la SARL BOURRET RENE et FILS est retenue. Montant HT hors option de 2 897.00€

Pour le lot 8 : CARRELAGES - FAIENCES, l'EURL CARROT est retenue. Montant HT hors option de 13 455.00€

Pour le lot 9 : ELECTRICITE, l'entreprise YANNICK GRANGE ELECTRICITE est retenue. Montant HT hors option de 6 938.46€

Pour le lot 10 : PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION - CHAUFFAGE, l'entreprise COLANGE est retenue. Montant HT hors option de 15 915.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide **de retenir les entreprises ci-dessus, autorise Madame le Maire à signer les marchés avec ces entreprises et tous documents s'y rapportant, dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune. (Délibération 2000/0042)**

3. Eau/Assainissement

Madame le Maire informe les conseillers qu'il convient de signer une convention de coordination et de participation - Extension du réseau public d'eau potable Route de Pervençères entre la commune et le syndicat des eaux Cance-Doux afin de permettre la desserte en eau potable de la parcelle AE393. Madame le Maire donne lecture de cette convention aux membres du conseil qui indique notamment le montant de la participation de la commune correspond à 25% du coût total réel des travaux, soit un montant prévisionnel de 4 496.25€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **approuve la convention, accepte la prise en charge de 25% du coût total réel des travaux, autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents. (Délibération 2022/0044)**

4. Aménagement urbain

Madame le Maire donne lecture du devis des Brigades Vertes de Tremplin concernant la fourniture et la pose de deux portails en acier afin de sécuriser la cour de l'ancienne école. Ce devis s'élève à 6 364.00€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **autorise Madame le Maire à signer ce devis. (Délibération 2022/0045)**

Le nettoyage des trottoirs au karcher et la peinture des arrêts de car seront effectués par des membres du conseil et l'agent communal 15 octobre.

5. Information, animation

Repas des aînés 2022



Le repas des aînés aura lieu le dimanche 2 octobre à midi à la salle des fêtes. Le repas sera élaboré par le restaurant « La Récré ».

Une trentaine de repas a été commandée.

Madame le Maire propose d'inviter les enfants de la commune à préparer des décorations de Noël le 26 octobre 2022. Des invitations seront distribuées.

L'opération Brioche aura lieu du 3 au 9 octobre 2022.



Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Romain Serpenet
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 13/12/2022